

COMMUNIQUÉ

LES PRODUCTEURS FORESTIERS LES GRANDS OUBLIÉS DE LA CRISE

Rimouski, le 7 novembre 2007 – La situation des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent est de plus en plus intenable, vu la baisse des prix payés et des quantités qu'ils peuvent mettre en marché. Par rapport à 2005, ils anticipent des pertes de revenus de l'ordre de 36 M\$ d'ici le 31 décembre 2007. « *Les producteurs encaissent un dur coup. Dans certaines familles, on ne parle plus du beurre mais du pain qui peut manquer sur la table* », selon le président du Syndicat des producteurs forestiers, **M. Jean-Louis Gagnon**.

En considérant les prix payés qui sont en deçà de la valeur de la fibre et les coûts de production qui augmentent sans cesse, les profits sont inexistantes pour les producteurs, a fait valoir M. Gagnon. « *En plus, ils doivent composer avec la fermeture de scieries et la fusion de certaines autres. Dans des secteurs, les producteurs ont vu doubler la distance de transport de leurs bois. C'est beaucoup de frais quand on pense que les rentrées d'argents n'y sont pas* », a-t-il ajouté.

Le Syndicat des producteurs forestiers, qui enregistre aussi des baisses de revenus, voit les producteurs doublement pénalisés. L'organisation, qui soulignera 50 ans en 2008 de mise en marché collective, continuera de défendre leurs intérêts auprès des acheteurs et des pouvoirs publics, mais avec un fonds de caisse diminué par la crise, déplore M. Gagnon, qui dit ne pas comprendre pourquoi le mot « producteur » est absent du discours politique, « *malgré toutes les rencontres et interventions faites, c'est comme si on ignorait notre existence même. Nous aussi, nous sommes en difficulté financière.* »

DES SOLUTIONS PROPOSÉES DEPUIS PLUSIEURS MOIS

Le Syndicat des producteurs forestiers a déjà présenté aux représentants élus à l'Assemblée nationale, dont le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, **M. Claude Béchard** et le chef de l'opposition officielle, **M. Mario Dumont**, un résumé des attentes et propositions des propriétaires à l'égard du gouvernement. Au chapitre des mesures attendues en temps de crise, ils espèrent la mise en place d'un programme de stabilisation du revenu, ainsi que l'application rigoureuse du principe de la résidualité, prévu à la Loi sur les forêts, qui accorde priorité aux bois de la forêt privée par rapport à ceux de la forêt publique.

Selon le Syndicat, les producteurs ont contribué largement au développement de l'industrie forestière régionale et ont à cœur son avenir. Ils comptent demeurer des fournisseurs fiables de bois de qualité afin que se continue le virage vers la 2^e transformation. Toutefois, ils se retrouvent eux aussi dans une situation de « survie ». Dans ce contexte, il importe pour l'organisation qu'un signal clair de soutien leur soit envoyé. Dans le cas contraire, des producteurs pourront se voir dans l'obligation de vendre de la machinerie ou même des lots boisés. « *C'est le développement de notre patrimoine forestier régional et le maintien du tissu rural qui sont en jeu* », a conclu le président du Syndicat.

– 30 –

Source : Gisèle Marquis, ing. f.
Directrice générale adjointe
418 723-2424